
Membres en exercice:

10

Séance du 26 juin 2015

Le 26 juin 2015 l'assemblée régulièrement convoquée le 19 juin 2015, s'est réunie sous la présidence de Jean-Louis LARAGÉ

Présents : 8

Sont présents: Jean-Louis LARAGÉ, Evelyne ALRIVIE-CHANTELOT, Annie MAZET-RIVIERE, , Jean-Pierre LAVAL, Pierre DURAND, Jérôme LACAM, Annie GLEDINES, Daniel TAURAND

Votants: 9

Représentés: Serge LAVERGNE

Absents: Paul VERDOJA

Secrétaire de séance: Annie MAZET-RIVIERE

COMPTE-RENDU

Objet: Fond de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) - DE 2015 028

Le FPIC est destiné à la solidarité entre les collectivités.

Pour l'ensemble de la Communauté de Communes Cère et Dordogne et les 16 communes le composant, le montant 2015 est de 323 648 €.

La communauté de Communes Cère et Dordogne a décidé, par délibération du 15 juin 2015, d'opter pour une répartition dérogatoire libre, cette décision devant être prise à la majorité des 2/3 par l'EPCI et à la majorité simple par l'ensemble des Communes membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

Pour: 9

Contre: 0

Abstention: 0

- D'opter pour une répartition dérogatoire libre, à savoir les Communes prendront à leur charge 69,38 % des montants calculés selon la répartition dite de droit commun (part communes membres)

Le montant du FPIC pour 2015 pour Teyssieu sera de 2680 €, soit 69.38 % du montant de la répartition de droit commun (3863 €).

Objet: Mise à disposition de personnel territorial avec la Communauté de Communes Cère et Dordogne - DE 2015 029

Considérant que l'absence de moyens administratifs ou techniques de la Communauté de Communes ne permet pas la prise en charge des tâches administratives ou techniques à effectuer,

Considérant la possibilité de recourir ponctuellement à un agent de la commune de Teyssieu

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer avec la Communauté de Communes Cère et Dordogne, une convention de mise à disposition pour un adjoint administratif ou technique de la Commune de Teyssieu, auprès de la Communauté de Communes Cère et Dordogne.

Cette convention précisera les conditions de mise à disposition des fonctionnaires intéressés. L'accord écrit de l'agent mis à disposition y sera annexé.

Les prestations seront rémunérées par la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour: 8

Contre: 0

Abstention: 1

Charge Monsieur le Maire de signer pour l'agent concerné, la mise à disposition de personnel avec la Communauté de Communes Cère et Dordogne.

Objet: Désignation de délégués à différentes commissions - DE 2015 030

Suite à la démission de Monsieur Paul VERDOJA des différentes commissions où il avait été désigné, de nouveaux représentants se sont manifestés.

Après délibération, le Conseil Municipal a élu:

Pour:9

Contre: 0

Abstention: 0

Madame Annie GLEDINES pour la commission "batiments communaux",
Monsieur Jean-Pierre LAVAL pour la "commission appels d'offres" ,
Madame Evelyne ALRIVIE-CHANTELOT pour la FDEL.

Fait à Teyssieu le 03 juillet 2015

Le Maire

Jean-Louis LARAGÉ

